

Je dois déclarer mes ressources et ma situation à la Caf pour pouvoir bénéficier de certaines aides et pour un calcul juste de mes droits. Rien de plus simple sur caf.fr ou l'appli mobile !

## Quelle est ma situation ?

Je suis **auto-entrepreneur affilié à l'URSSAF ou artiste-auteur, vendeur à domicile, colporteur de presse, correspondant de presse non affilié à l'URSSAF et soumis au régime fiscal du micro BIC/Special BNC**. Je déclare un chiffre d'affaires ou des recettes aux impôts.



## Quelles ressources dois-je déclarer tous les 3 mois ?

Pour le calcul de mes droits, la Caf a besoin de connaître mon chiffre d'affaires (CA) / recette mensuel brut ou annuel net (après la déduction fiscale dont je peux bénéficier en fonction de la nature des revenus de mon activité).



### Exemples pour mes déclarations trimestrielles à la Caf :

Exemples	Rsa et Prime d'activité	Aah	Aides au logement si activité de moins de 24 mois	Aides au logement si activité de plus de 24 mois
Pour un CA/recette de 100 € bruts (sans déduction fiscale ou déduction de cotisations sociales)				
Ventes de marchandises	Je déclare <b>100 €</b> dans la case <b>Vente de marchandises</b>			
Prestations de services commerciales ou artisanales	Je déclare <b>100 €</b> dans la case <b>Prestations de services commerciales ou artisanales</b>			Mon aide au logement est calculée sur la base de mes revenus N-2 si j'exerce uniquement une activité indépendante
Autres prestations de services	Je déclare <b>100 €</b> dans la case <b>Autres prestations de service</b>			
Plusieurs natures de CA	Je déclare le CA brut de chaque nature d'activité. Par exemple <b>100 €</b> bruts de <b>ventes de marchandises</b> et <b>100 €</b> d' <b>autres prestations de services</b> .			
Cotisants solidaires en micro BA	Je déclare <b>100 €</b> dans la case <b>Cotisants solidaires</b>			Je déclare <b>100 €</b> dans la case <b>Bénéfices agricoles</b>

### Exemple de déclaration d'un CA mensuel brut de 100 € de vente de marchandises (Rsa et Prime d'activité) :

Sélectionner la ou les natures d'activité pour lesquelles vous avez du chiffre d'affaires à déclarer

Ventes de marchandises	Prestations commerciales ou artisanales
Autres prestations	Cotisants solidaires

Il s'agit de votre chiffre d'affaires brut du mois pour chaque nature d'activité.  
Le montant est saisi sans les centimes (pour 123,89 saisir 123).

Ventes de marchandises

Montant novembre 2024	100	€
Montant décembre 2024	100	€
Montant janvier 2025	100	€

Précédent      Quitter

① Je sélectionne d'abord la nature d'activité de mon chiffre d'affaires. Par exemple **Ventes de marchandises**.

2

② Je déclare mon chiffre d'affaires mensuel brut sans déduction fiscale ou déduction de cotisations sociales soit : **100 € de CA brut mensuel**.



## Quelles ressources dois-je déclarer tous les ans ?

La Direction générale des impôts transmet automatiquement mes ressources annuelles à la Caf si je suis allocataire.

Pour une nouvelle demande ou si la Caf n'a pas pu récupérer mes ressources, je dois les déclarer sur caf.fr.

### Exemples pour mes déclarations annuelles à la Caf :

Exemples	Prestations familiales (Allocations familiales, Prestation du jeune enfant... aide au logement si travailleur indépendant depuis plus de 2 ans)
Pour un CA/recette de 10 000 € bruts	
Vente annuelle de marchandises	Je dois déclarer <b>2 900 €</b> (10 000 € – 71% d'abattement fiscal)
Prestation annuelle de services commerciale ou artisanale	Je dois déclarer <b>5 000 €</b> (10 000 € – 50% d'abattement fiscal)
Autre prestation annuelle de services	Je dois déclarer <b>6 600 €</b> (10 000 € – 34% d'abattement fiscal)
Plusieurs natures de CA	Si mon CA est composé de plusieurs natures d'activité, je dois déclarer mon CA après abattement fiscal par nature d'activités. Ex pour un CA/recette de 10 000 € brut de Prestation de services et 10 000 € brut de vente de marchandises : j'additionne 5 000 € (prestation de services) + 2 900 € (vente de marchandises) soit <b>7 900 €</b>

## Quels changements de situation professionnelle dois-je déclarer ?



Mes changements	Ce que je dois déclarer
J'arrête mon activité d'auto-entrepreneur	Je dois déclarer sur caf.fr mon changement de situation et envoyer une attestation de radiation de l'Urssaf via transmettre un doc.
Je commence une activité salariée en plus de mon activité d'auto-entrepreneur	Je dois envoyer un mail à ma Caf en indiquant la date de début de l'activité salariée ainsi que les coordonnées de mon employeur.
Je commence une activité de travailleur indépendant en plus de mon activité d'auto-entrepreneur	Je dois envoyer un mail à ma Caf en indiquant la date de début de cette nouvelle activité avec la copie de mon memento fiscal.
Je suspends mon activité d'auto-entrepreneur pour m'occuper de mes enfants	Je dois déclarer sur caf.fr mon changement de situation et envoyer une attestation sur l'honneur précisant la date de suspension de mon activité via transmettre un doc.